AR Prefecture

017-200041614-20220222-2022_02_45-DE
Reçu le 25/02/2022
Publié le 25/02/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 février 2022
DELIBERATION n°2022-02-45

Aunis-Sud
Ma Communauté de Communes

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 -BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint Germain de Marencennes sur la commune de Saint Pierre La Noue, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	32	39	

Présents / Membres titulaires :

Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ - Raymond DESILLE - Christian BRUNIER (a reçu pourvoir de Danielle BALLANGER) – Gilles GAY – Pascal TARDY (a reçu pouvoir d'Isabelle DECOURT) - Walter GARCIA (a reçu pouvoir de Martine LLEU) - Christophe RAULT - Didier BARREAU – Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) – Joël LALOYAUX - Marie-France MORANT – Anne Sophie DESCAMPS - François PELLETIER - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN – Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Eric BERNARDIN – Alisson CURTY – Philippe BARITEAU (a reçu pouvoir de Micheline BERNARD) – Jean Michel SOUSSIN (a reçu pouvoir d'Emmanuel NICOLAS) - Christelle GRASSO - Matthieu CADOT – Pascale BERTEAU – Bruno CALMONT (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) - Philippe BODET – Marylise BOCHE - Jean Yves ROUSSEAU (a reçu pouvoir de Sylvie PLAIRE) Stéphane AUGE – Thierry PILLAUD

Monsieur Emmanuel JOBIN est arrivé à 18h15 et n'a pas participé aux 14 premières délibérations.

Présent / Membre suppléant :

Yannick BODAN

Absents non représentés :

Philippe PISSOT (excusé), Éric GUINOISEAU (excusé), Steve GABET (excusé), David CHAMARD (excusé), Jean-Pierre SECQ (excusé), Younes BIAR, Laurent ROUFFET (excusé), Didier TOUVRON (excusé), Thierry BLASZEZYK

Angélique PEINTRE (excusée)

Également présents à la réunion :

Christelle LAFAYE PELLEFIGUE – Marc BOUSSION – François PERCOT - Isabelle DESCHAMPS
Sophie RAMBAUT – Trésorière

Secrétaire de Séance :

Philippe BARITEAU

Convocation envoyée le :

16 février 2022

Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :

16 février 2022

Acte rendu exécutoire après Télétransmission en Préfecture le : 25 FEV. 2022
Sous le numéro : 017-200041614-20220222-2022_02_45-DE
Et publication (affichage) ou notification du : 25 FEV. 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE

44 rue du 19 mars 1962 – BP.89 – 17700 SURGERES
Tél. 05.46.07.22.33 – Fax : 05.46.07.72.60
e-mail : contact@aunis-sud.fr

AR Prefecture

017-200041614-20220222-2022_02_45-DE
Reçu le 25/02/2022
Publié le 25/02/2022

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 -BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Vu les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-3 à L2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020-09-31 du 23 septembre 2020 prévoyant l'adoption à compter du 1er janvier 2021 de la nomenclature M57 pour le budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD et ses budgets annexes,

Vu la délibération n°2022-01-04 du 18 janvier 2022 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente les budgets primitifs 2022 des budgets suivants, notamment à partir de la brève note de synthèse annexée aux présents budgets primitifs et adressée aux membres du Conseil à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour :

- Budget Principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD
- Budgets Annexes :
  - Bâtiments Relais
  - Pépinière Agroalimentaire
  - ZI Ouest II
  - ZA Saint Mard
  - ZI Fief Saint Gilles
  - ZI de Forges
  - ZA Fief Girard Est D5
  - ZA Le Thou Tranche II
  - Parc d'activités Le Cluseau
  - Parc d'activités La Combe
  - ZA de la Métairie
  - Parc commercial de la Perche
  - Parc d'activités Les Ardillauds

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

avec 1 abstention (Mme Marie-France MORANT)
et 39 voix pour

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,

- Approuve les budgets primitifs 2022 du Budget Principal Communauté de Communes Aunis Sud et de ses budgets annexes tels que résumés ci-dessous et tels qu'annexés à présente délibération :

Budget 2022 + RAR	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	16 410 021,06 €	16 150 021,06 €	9 245 824,20 €	9 245 824,20 €
Bâtiments Relais	46 730,00 €	46 730,00 €	64 525,07 €	9 000,00 €
Pépinière Agroalimentaire	202 065,00 €	202 065,00 €	436 125,37 €	436 125,37 €
Parc d'activités La Combe	3 358 222,61 €	3 358 222,61 €	3 122 648,35 €	3 122 648,35 €
Parc d'activités Le Cluseau	373 067,73 €	373 067,73 €	562 639,25 €	562 639,25 €
ZI St Mard	378 664,43 €	378 664,43 €	414 089,86 €	414 089,86 €
ZI Fief St Gilles	516 632,21 €	516 632,21 €	827 846,47 €	827 846,47 €
ZI Ouest II	641 610,88 €	27 214,18 €	36 559,18 €	36 559,18 €
ZA Métairie	178 605,31 €	178 605,31 €	198 500,46 €	178 600,31 €
ZA Le Thou TII	1 402 271,95 €	1 402 271,95 €	416 178,69 €	416 178,69 €
ZA Fief Girard Est D5	440 614,96 €	440 614,96 €	528 774,92 €	528 774,92 €
ZI de Forges	653 216,92 €	653 216,92 €	676 369,78 €	676 369,78 €
Parc commercial de La Perche	1 055 891,62 €	1 055 891,62 €	1 341 280,13 €	1 341 280,13 €
Parc d'activités Les Ardillauds	100 630,00 €	100 630,00 €	100 625,00 €	100 625,00 €
	25 758 244,68 €	**24 883 847,98 €**	**17 971 986,73 €**	**17 896 561,51 €**

AR Prefecture

017-200041614-20220222-2022_02_45-DE
Reçu le 25/02/2022
Publié le 25/02/2022

- Pour le budget principal, en section de fonctionnement, autorise la création d'une autorisation d'engagement constituée de dépenses imprévues chapitre 022 à hauteur de 260 000 €,

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 24 février 2022
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD

Jean GORIOUX